



RISQUE AMIANTE PERSONNEL ENCADRANT DE CHANTIER (SOUS SECTION 3 - R.4412-125)



Description de la formation

Objectif :

A l'issue de cette formation le stagiaire doit :

- Etre capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage
- Connaître les notions d'aéraulique
- Etre capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier.
- Etre capable d'appliquer les bonnes méthodes de prévention pour assurer la sécurité des opérateurs et celles des personnels susceptibles de travailler à proximité du chantier.

Public visé :

Tout salarié amené à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation du chantier de désamiantage : l'employeur, conducteur de travaux, chef de chantier et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau de l'encadrement et de l'animation des équipes et de l'organisation et de la mise en oeuvre des spécifications et des moyens techniques.

Durée de la formation : 10 jours - 70h00

Pré-requis :

Savoir Parler, lire et écrire le français.

Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier.

Disposer à l'entrée de la formation d'une attestation d'aptitude médicale au poste de travail.

Programme :

- Caractéristiques et propriétés de l'Amiante
- Effets sur la santé
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Analyse des textes (code du travail, code de l'environnement, code de la santé publique)
- Méthodes de repérage et contenus des différents diagnostics (DTA et DAT)
- Le rôle des acteurs de la prévention concernés par la prévention du risque amiante
- Les étapes et les outils de l'évaluation des risques
- Les risques connexes (électriques, chimiques, travaux en hauteur...) le PPSPS et le plan de prévention documentation des différents processus (choix des techniques et des EPI et EPC)
- Equipements de protection individuelle : utilisation, contrôle et entretien
- Equipements de protection collective : critères de choix et suivi
- Définition du plan de contrôles sur chantier, prélèvements et analyses



RISQUE AMIANTE PERSONNEL ENCADRANT DE CHANTIER (SOUS SECTION 3)

ITBS (<https://www.itbsformation.com>) - Standard : 0 805 690 655

Nous contacter pour en savoir plus sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

- Techniques et modes opératoires pour le traitement de l'amiante
- Techniques et modes opératoires pour le retrait de l'amiante
- Méthodes pour créer une zone de confinement statique et dynamique
- Les techniques et les méthodes permettant de réduire les émissions de fibres
- Gestion des déchets/réglementation ADR
- Réalisation d'un plan de retrait, d'encapsulage et de démolition
- Les documents et la traçabilité des opérations
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique (équipement de protection individuelle, techniques de confinement, modes opératoires pour la décontamination, traitement des déchets)
- Mise en œuvre de modes opératoires de retrait sur chantier école (préparation du chantier, retrait en zone confinée, fin de chantier)
- La conduite à tenir en cas de découverte d'amiante, de dysfonctionnement ou situation d'urgence
- Conclusion/évaluation

Evaluation :

Epreuves certificatives (évaluation théorique et pratique).

Validation :

A l'issue de la formation, il sera délivré au participant qui aura satisfait aux évaluations, une attestation de compétences conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012.